

INFORMATIONS AUX HABITANTS DE LA POINTE.

Voilà ce que vous devez connaître de ce projet !

Cette information a été également distribuée aux conseillers communautaires et municipaux.

En 2011, une usine de soi-disant valorisation de la biomasse concernant 167 000 tonnes de rebuts de papeteries a failli voir le jour à Givet. Cette fausse appellation cachait l'incinération de milliers de tonnes de plastiques d'où l'appellation d'usine à cancers.

En janvier et février 2024, une enquête publique surprise concerne cette fois une usine de valorisation de 950 000 tonnes de déchets du bâtiment et des travaux publics. Là encore, on essaie de nous cacher les pollutions causées par le traitement de 350 000 t de déchets d'enrobés bitumineux et goudronneux qui seront chauffés à 600 °C, les vapeurs étant brûlées à 1 100 °C.

Le dossier est là : <https://participation.proxiterritoires.fr/givet-recycling/documents>

Jusque 350 000 tonnes de déchets dangereux pourraient être incinérées (pour mémoire, les déchets ménagers des Ardennes, c'est 60 000 tonnes).

50 000 tonnes de terres polluées et de cendres de papeteries stockées en mélange sur site.

Cela représente un trafic très important, évalué à 340 camions par jour (Aller et Retour), car le transport fluvial ou par voie ferrée n'a pas été retenu.

Il faut savoir que les substances brûlées ne disparaissent pas comme par enchantement. Bien sûr il reste des cendres et des mâchefers, bien sûr les filtres retiennent différentes particules, mais l'essentiel de ce qui semble disparaître s'en va dans l'air. Sans oublier les diffus liés aux trafics et au process.

Il y aura rejet d'environ 400 millions de m³ de gaz par an dans l'atmosphère (environ 1 000 tonnes par jour) pouvant contenir au maximum par an entre autres :

- 6 tonnes d'acide chlorhydrique
- 6 tonnes de fluorure d'hydrogène
- 65 tonnes de dioxyde de soufre
- 70 tonnes de monoxyde et dioxyde d'azote
- Plus d'une tonne de métaux lourds (antimoine, arsenic, plomb, chrome, cobalt, cuivre, manganèse, nickel, vanadium...)
- 6 tonnes d'ammoniac
- 4 tonnes de composés organiques volatiles

Les prélèvements d'eau potable seraient de 200 m³ par jour

La consommation de gaz serait de 2 000 000 m³ par an

Remarque :

L'école maternelle Bon Secours est à 340 m EST ainsi que la crèche de la CCARM ;

Des habitations sont à 100 m EST ;

Le camping est à 700 m EST ;

Le stade est à 750 m EST ;

Sans oublier les bureaux de l'administration locale de la Communauté de communes Ardennes Rives de Meuse, situés à moins de 100 m, et tous nos ami(e)s Belges.

- vu qu'une information préalable n'a pas été réalisée ce qui fait penser à l'intention de cacher des choses inavouables,
- vu l'absence d'une expertise indépendante du dossier,
- vu la nocivité de ce projet par rapport à l'image environnementale de la pointe de Givet et du développement touristique et économique de la région,
- vu la grande complexité des dossiers concernant le traitement des déchets surtout quand ils sont classés Cancérogènes Mutagènes Reprotoxiques ainsi que sur les aspects sanitaires, juridiques, économiques et de flux transfrontaliers,
- vu l'absence de contrôle des matières premières entrantes et le manque d'information concernant l'origine des déchets qui seraient recyclés,
- vu le manque d'informations sur le devenir des déchets ultimes (incompatible avec le SRADETT),
- vu l'absence de point zéro de l'état de santé des personnes vivant à proximité,
- vu l'absence de prévision à long terme des rejets atmosphériques sur la santé des habitants (effet cocktail de ces « tueurs silencieux ») : cancers, maladies respiratoires et cardio-vasculaires
- vu la non-pertinence de la rose des vents présentée dans le dossier,
- vu les risques de pollution de l'eau,
- vu la faible évaluation du point zéro concernant les sols, l'air et l'eau dans un périmètre de plusieurs km autour de l'entreprise y compris en Belgique
- vu l'aberration du transport de déchets sur des centaines de km pour centraliser le traitement et l'incinération alors que la valorisation sur place est de loin préférable,
- vu la pollution sonore prévue (broyage, concassage et camions),
- vu les risques d'accidents routiers et le coût d'entretien des routes,
- vu l'absence de station de mesures des polluants atmosphériques en continu par des structures indépendantes près du site,
- vu que les riverains belges des communes avoisinantes et leurs élus n'ont pas été informés du projet alors que l'article R123-8 du code de l'environnement précise l'aspect transfrontalier et ses incidences environnementales en application de son §7,
- vu que nous ne savons pas si le pétitionnaire respectera les valeurs limites d'émission indiquées dans le dossier alors qu'il n'a jamais exercé cette activité et qu'il écrit ne pas connaître quels matériels il utilisera pour son activité ni la provenance des déchets.
- vu que l'étude de dispersion, la quantification des risques par ingestion et la quantification des risques par inhalation sont présentées d'une manière non compréhensible pour le public.

Il est indispensable de faire barrage à ce projet mortifère.

*Imprimé et réalisé par nos soins : **Vigilance Givet et Nature et Avenir.***

MERCI de ne pas jeter sur la voie publique.

Janvier 2024.